

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi six février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 27 janvier 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

09. Admissions en créances éteintes

Monsieur HURTREL rapporte :

Le Trésorier de Saint-Herblain, comptable de la Ville, sollicite l'admission en créances éteintes de recettes qu'il n'a pu recouvrer pour des motifs divers.

Il est proposé d'admettre en créances éteintes, sur le budget principal de la Ville, la somme de 423,52 €, correspondant à des titres de recettes de l'année 2019 et 2022 :

Motif de la présentation	2019	2020	2022	Total
Créances éteintes	43,35 €		380,17 €	423,52 €
Total	43,35 €		380,17 €	423,52 €

Un mandat de 423,52 € sera émis sur le compte 6542.020 (créances éteintes).

DECISION

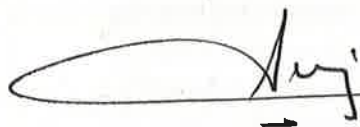
Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** en créances éteintes les recettes impayées référencées ci-dessus, pour un montant total de 423,52 €.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 7 février 2023

Pour le Maire
Le Directeur général

Le secrétaire de séance





Jean-François MAISONNEUVE

Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 07 FEV. 2023

Et par publication le : 07 FEV, 2023